

Mon tutorat

Se préparer à être tuteur

L'accueil d'un jeune en Service Civique dans un organisme, un établissement, est un véritable engagement au service du développement de la citoyenneté des jeunes, de leur intégration dans la société et de l'intérêt général.

Des ateliers, sous forme de formation à distance ou en présentiel, vous sont proposés pour mieux appréhender votre rôle de tuteur. Ceux-ci sont proposés sur l'ensemble du territoire par l'Agence du Service Civique et ses référents locaux, dont les organismes de formation choisis par le Rectorat.

La préparation de l'arrivée et l'accueil du volontaire en Service Civique

L'accueil est le moment où se crée la relation entre le tuteur et le jeune volontaire. Cette phase d'accueil est importante car elle sera la base de la relation à venir. Un accueil de qualité lui permettra d'arriver au sein de la structure dans de bonnes conditions et facilitera son intégration.

Pour préparer son arrivée, plusieurs étapes sont indispensables afin que le volontaire puisse se repérer rapidement dans l'organisme d'accueil. L'intégration permet un apprentissage plus efficace du volontaire et un développement plus rapide de ses compétences. L'accueil et la reconnaissance passent par un effort soutenu de communication qui contribuera à donner des repères et du sens à l'action du volontaire. Le tuteur participe ainsi à la construction du lien entre la structure et le volontaire. Bien intégrer, c'est aussi permettre que soient transmises la culture et les valeurs de la structure.

Le jour de l'arrivée : ce jour est très important pour le volontaire, il est important que vous soyez présent et disponible ce jour-là, pour que ce nouveau membre de l'équipe constate qu'il est attendu et que l'on a préparé son arrivée.

Un parcours d'intégration doit permettre à la fois une découverte des métiers de la structure, de son organisation et de son environnement.

Considérant que le Service Civique est ouvert à tous les jeunes et que le principal critère de sélection d'un jeune est sa motivation, et non ses qualifications, il est primordial de consacrer dès le début de la mission un temps de préparation à la mission.

L'accompagnement du volontaire dans la mission

Vous êtes le référent principal du volontaire pendant toute la durée de la mission. Vous êtes également le référent des autres acteurs qui gravitent autour du volontaire : vous devez donc vous assurer que chacun perçoive bien le statut, le rôle, le projet du volontaire.

Vous devez toujours vous souvenir que votre relation avec le volontaire n'est pas régie par le Code du travail. Il n'existe pas de lien de subordination entre vous. Pour cette raison, il est capital de maintenir un dialogue, des échanges et d'expliquer les décisions prises en s'assurant qu'elles sont comprises et acceptées et qu'elles vont dans le sens de la bonne réalisation de la mission.

Tuteur et volontaire ont un objectif commun : la réussite de la mission ! L'une des principales clefs de réussite de la mission repose sur l'équilibre entre ce que chaque partie vient chercher auprès de l'autre et ce que chacun apporte. Il faut également penser à organiser des temps de régulation réguliers et formels, à minima une fois par semaine.

Le tuteur est l'animateur/superviseur de l'accompagnement du volontaire, qui peut s'appuyer sur le référent académique pour le Service Civique service.civique@ac-paris.fr et les personnels du service de gestion du Rectorat de Paris, au BAE, contrat-service-civique@ac-paris.fr.

Le tuteur promeut et s'intéresse aux journées de formation obligatoires des jeunes, au secourisme PSC1, à la citoyenneté et à la laïcité.

L'accompagnement au projet d'avenir

La confrontation aux réalités de l'emploi, le recours aux personnes ressources et le rôle du tuteur : rien ne sert d'avoir préparé un beau projet s'il n'est pas réaliste, c'est pourquoi le tuteur doit pouvoir orienter le jeune volontaire vers les personnes ressources qui pourront l'aider à évaluer la faisabilité de ce projet.

En application de l'article L. 120-1 du Code du service national, chaque volontaire en Service Civique reçoit au terme de sa mission une attestation de Service Civique et un bilan nominatif décrivant les activités exercées et évaluant les compétences acquises au cours de sa mission. Un guide et un modèle de bilan vous sont fournis, comportant les 9 compétences RECTEC applicables dans le cadre des missions de SC.

Afin de connaître le niveau global de satisfaction du volontaire sur l'accomplissement de son Service Civique, un questionnaire de satisfaction est diffusé par l'Agence du Service Civique à l'ensemble des volontaires à la fin de leur mission.